

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Secrétaire de mairie : l'AMF salue les premières avancées significatives du Sénat et attend à l'Assemblée nationale une amplification sur le volet de la rémunération**

Le Sénat a examiné hier en première lecture la proposition de loi relative à la revalorisation du métier de secrétaire de mairie.

Malgré de timides avancées de la part du gouvernement, il aura fallu attendre presque deux ans et les conclusions de la mission d'information sur l'avenir du métier de secrétaire de mairie du Sénat pour enfin faire valoir les 26 propositions que l'AMF avait mises sur la table en 2021.

Pleinement mobilisée sur ce sujet, l'AMF milite pour que les 29 606 maires concernés puissent redonner de l'attractivité à ce métier indispensable de nos communes rurales.

Les sénateurs Gatel, Di Folco, Durain et Vial ont remis en mains propres à David Lisnard et Murielle Fabre la semaine dernière les 17 recommandations de leur mission flash venant consacrer les travaux de l'AMF.

L'AMF se félicite de voir nombre de ses propositions en faveur de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie figurer dans cette PPL. Qu'il s'agisse de la formation, des parcours professionnels ou de l'environnement et des conditions de travail, le vote intervenu hier au Sénat permet de réelles avancées.

Cependant, l'AMF est au regret de constater que toutes les propositions relatives aux enjeux de rémunération n'ont pu aboutir, tant en matière indiciaire qu'indemnitaire. Comme l'ont indiqué les sénateurs en conclusion du vote, ces mesures manquent à l'appel, faute pour le gouvernement d'avoir accepté un certain nombre d'amendements et d'avoir levé le gage de leur recevabilité financière. Il est illusoire d'afficher une ambition de redonner de l'attractivité à ce métier en faisant l'impasse sur la question de la rémunération et la nécessité de grilles spécifiques à ce métier.

**Après les propositions de l'AMF, après les deux initiatives de propositions de loi issues du Sénat, il est maintenant de la responsabilité du ministre de la Transformation et de la Fonction Publique, Stanislas Guerini, de faire aboutir, en concertation avec les élus locaux, le volet salarial de cette proposition de loi dans le cadre de la poursuite de la discussion parlementaire à l'Assemblée nationale.**

[Lien vers les 26 propositions de l'AMF](#)